

Nombre de conseillers en exercice : **15**

**D-2023-03**

**Présents** : 14

**Votants** : 14

**Pouvoir** : 0

Date de convocation : 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le trois avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Madame Françoise DELAGE**, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Elodie CHARRIÈRE, Françoise DELAGE, Françoise GAUTIER-MARANDAT, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER.

MM. Philippe CHARBEIX, Cédric DOUILLARD, Jean-Noël GUEDON, Romain LEBRAUD, Pascal MORELET, Jean-François REDON, Éric SUIRE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Magali AGAPIT.

**POUVOIR** : néant.

Secrétaire de séance élu : Philippe CHARBEIX.

**Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 20 février 2023.**

### Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice. Il doit correspondre au centime près au compte administratif établi par la commune en 2022.

#### ➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Adopte le compte de gestion 2022,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### Approbation du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. GUEDON, doyen d'âge de l'assemblée, se fait présenter le compte administratif 2022, qui peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	475 567,65 €			731 367,33 €	475 567,65 €	731 367,33 €
Opérations de l'exercice	1 184 304,31 €	883 924,08 €	953 923,34 €	1 182 769,71 €	2 138 227,65 €	2 066 693,79 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 659 871,96 €</b>	<b>883 924,08 €</b>	<b>953 923,34 €</b>	<b>1 914 137,04 €</b>	<b>2 613 795,30 €</b>	<b>2 798 061,12 €</b>
Résultats de l'exercice	-300 380,23 €			228 846,37 €	-300 380,23 €	228 846,37 €
Résultats de clôture	-775 947,88					
Restes à réaliser	103 095,00 €	570 480,00 €			103 095,00 €	570 480,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 762 966,96 €</b>	<b>1 454 404,08 €</b>	<b>953 923,34 €</b>	<b>1 914 137,04 €</b>	<b>2 716 890,30 €</b>	<b>3 368 541,12 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>-308 562,88 €</b>			<b>960 213,70 €</b>		<b>651 650,82 €</b>

Madame le Maire sort de la salle afin que soit procédé au vote, mené par M. GUEDON.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Adopte le compte administratif 2022,

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Délibération : Affectation des résultats**

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	AFFECTATION 2021 ART. 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-475 567,65 €		-300 380,23 €	Dépenses 103 095,00 € Recettes 570 480,00 €	467 385,00 €	-775 947,88 €
FONCT	338 447,76 €	543 572,06 €	228 846,37 €			960 213,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, que le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, la proposition d'affecter le résultat au budget primitif 2023 est réalisée de la manière suivante :

Excédent cumulé au 31.12.2022	<b>960 213,70 €</b>
Affectation obligatoire : couverture d'autofinancement (c/1068)	308 562,88 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 002)	651 650,82 €

- Adopte l'affectation de résultat,

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Délibération : Fongibilité des crédits**

La ligne « dépenses imprévues » n'existe plus, elle est remplacée par le mécanisme appelé « fongibilité des crédits ». Il consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser cette disposition, et de fixer le taux plafond.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Adopte le mécanisme de fongibilité des crédits,
- Fixe le taux de 7,5 %

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Délibération : Vote des taux d'imposition pour l'année 2023**

Madame le Maire propose, au vu des bases prévisionnelles, de ne pas modifier les taux d'imposition communaux soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = 25.87 % (taux communal)
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties = 57 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires = 10,66 %

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré**

- Accepte que soit reconduit les taux actuellement en vigueur

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Question d'E. Suire sur les logements vacants, il est proposé de créer un groupe de travail et engager une réflexion sur la délibération à prendre avant le 1er.10.2023.

**Délibération : Vote du budget primitif 2023**

Le budget primitif 2023 a été établi avec le concours de la commission des finances lors des réunions du 13 mars et du 30 mars 2023.

Section de fonctionnement :

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 798 395,82	1 146 745,00
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		651 650,82
<b>Total de la section</b>		<b>1 798 395,82</b>	<b>1 798 395,82</b>

Section d'investissement :

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	945 446,88	945 446,88
REPORTS	Résultats reportés	775 947,88	308 562,88
	Restes à réaliser de l'exercice précédent	103 095,00	570 480,00
<b>Total de la section</b>		<b>1 824 489,76</b>	<b>1 824 489,76</b>

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré**

- Accepte le budget primitif 2023

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**Délibération : Subventions aux associations**

E.Suire, vice-président de la commission « Vie Associative » demande le retrait de cette délibération, étant en désaccord avec le compte-rendu de la commission et les chiffres exposés ce soir.

Madame le Maire propose de retirer cette délibération, à la majorité, les élus acceptent.

La commission vie associative va se réunir prochainement, une nouvelle délibération sera soumise au prochain conseil municipal.

**Délibération : Admission en non-valeur**

Le trésorier propose de statuer sur l'admission en non-valeur des dettes de divers redevables dont les plus anciennes remontent à 2014, le montant à admettre en non-valeur s'élève à 1571,95 euros. Toutes les tentatives de recouvrement ont été effectuées en vain. La charge sera imputée au c/ 6541.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré**

- Accepte l'admission en non-valeur pour 1571,95 euros

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## Délibération : Adhésion service « Conseil en Energie Partagé » de GrandAngoulême

Les élus désirant avoir plus d'éléments pour se prononcer, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

## Délibération : Enquête publique « La Vergne »

Lors de sa séance du 26 septembre dernier, le conseil municipal a accepté le principe d'échanger une partie du chemin rural de La Vergne avec celui existant sur la parcelle B 17, qui appartient à monsieur Gonzalez.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural originel, il est dans l'intérêt de la commune de régulariser cette situation installée depuis longtemps.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique.

### ➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte que soit lancée une enquête publique pour la régularisation de l'emprise de ce chemin.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## Délibération : Motion sur les finances locales

Les communes ont été destinataires d'un projet de motion sur les finances locales. Le document a été envoyé aux membres du conseil municipal pour avis.

Il est proposé aux élus de se positionner sur cette motion et de l'adopter, elle sera par la suite transmise aux services de l'Etat.

### ➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Adopte cette motion sur les finances locales
- Accepte qu'elle soit transmise

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

## QUESTIONS DIVERSES

- I. Bail signé avec « Just Pizza » le 1.03.2023
- II. Maison de santé :  
Le chantier est presque terminé, il reste la mise en service de la climatisation.  
Dans le marché de travaux, il n'a pas été prévu le réaménagement du bureau du Dr Dupuis-Dusseau, il sera de toute façon réalisé.  
Les nouveaux baux seront signés par tous les professionnels fin avril.
- III. MAFPAH :  
Cette structure rencontre des difficultés financières (dettes Logélia et UDAF, actuel gestionnaire).  
Le bilan financier est déficitaire. L'UDAF n'assurera plus la gestion des MAFPAH. Il sera recruté un gestionnaire à mi-temps. Le conseil départemental apporte son soutien financier et technique pour résorber le déficit. Les 4 communes où sont implantées les Mafpah, vont être sollicitées (3,26 € / habitant).
- IV. Opération Aménagement du Bourg :  
Prochaine réunion en mai avec l'Architecte des Bâtiments de France pour une présentation de l'avant-projet avec le cabinet GS Topo.
- V. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 22.05.2023 à 18h.

- VI. Constitution d'un groupe de travail « biens vacants ». Il est composé de F. DELAGE, E. SUIRE, A-S. GODIER, L. RODRIGUEZ, E. CHARRIERE, J-F. REDON, C. DOUILLARD, la première réunion aura lieu le 24.04.2023 à 18h.
- VII. Commission « vie Associative » pour les subventions aux associations : le 13.04.2023 à 18h.
- VIII. Commission « Cimetière » : le 26.04.2023 à 18h.
- IX. L'association la FREDON lance une campagne de piégeage de frelons sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême. La commune a reçu 25 pièges qui seront installés prochainement.

Dates à retenir :

- 6.05 = inauguration de la Bibliothèque de 11h à 16h
- 8.05 = cérémonie Armistice à 11h aux Monuments aux Morts
- 13 et 14.05 = week-end « Mémoire de la Résistance »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,  
**Philippe CHARBEIX**



Le Maire,  
**Françoise DELAGE**



